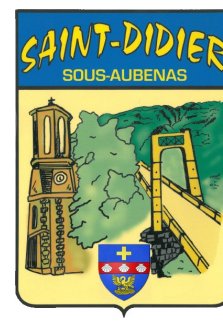




MAIRIE DE SAINT DIDIER-SOUS-AUBENAS

Bulletin d'information

3^{ème} Trimestre 2024



N° de Téléphone d'urgence **06 . 32 . 89. 69 . 07** en dehors des heures d'ouverture de la Mairie :
Lundi 8h à 12h, Mardi 9h à 13h, Mercredi 9h à 12h, Jeudi 15h à 18h, Vendredi 8h à 12h.

1 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES RÉSULTATS du 1^{er} Tour du 30 juin :

Nombre d'électeurs inscrits = 729	Votants = 527	Nuls = 6	Blancs = 11	Exprimés = 510
GRANGIER 191	BONNETAIN 39	MARCHISIO 4		MARCESSE 2
BRUN 162	FAURE 5	TOUZET 2	ZAGUEDOUN-REYNAUD 0	
PALLOT 105				

2 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES RÉSULTATS du 2^{ème} tour du 7 juillet :

Nombre d'électeurs inscrits = 729	Votants = 542	Nuls = 5	Blancs = 5	Exprimés = 532
BRUN 217	GRANGIER 203		PALLOT 112	

3 Accueil des nouveaux HABITANTS et des nouvelles ENTREPRISES :

Depuis 2008, la Municipalité les accueille à la salle polyvalente. Cette année, ce fut encore très apprécié le lundi 1 Juillet.

4 Inauguration de « l'ESPACE Michel MIALON » :

En présence des nouveaux habitants, des nouvelles entreprises et de la famille MIALON, les travaux extérieurs d'aménagement de l'ex-parking sud ont été inaugurés le 1 juillet en hommage à l'Adjoint au Maire.

5 FÊTE du 14 Juillet :

Cette 7^{ème} édition, organisée exceptionnellement le 12 juillet par votre municipalité au profit du CCAS (215,31 €), a connu un net regain en rassemblant la foule toujours émerveillée par les magnifiques feux d'artifice tirés par Coraline MIALON.

4 CINÉMA nocturne du 29 Juillet :

Le film projeté à la tombée de la nuit au parking de la salle polyvalente, « Nous, les LEROY » a fait une soixantaine d'entrées pour la Maison de l'Image. La buvette mise en place au profit du CCAS a générée un bénéfice de 42,30 €.

5 RENTRÉE SCOLAIRE du 2 septembre :

Les effectifs sont de 65 élèves contre 63 l'année dernière. Les 3 classes restent bien occupées. Comme chaque année, les équipements demandés par l'équipe pédagogique ont été accordés et d'autres sont à l'étude. Toutes les conditions sont à nouveau remplies pour passer une bonne année scolaire que nous souhaitons aux écoliers, aux enseignantes et aux 4 personnels communaux affectés à l'école, à la cantine (inscriptions en ligne) et la garderie.

6 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)°: GOÛTER SPECTACLE !

Dimanche 1 décembre, le traditionnel repas dansant des **70 ans** et plus change de formule en alternant, une année sur l'autre, entre un repas dansant et désormais, un goûter spectacle. Le spectacle de l'Association EMOTIONS sera animé par Colette VIGNE et Richard PHILIS costumés qui nous réservent plein de surprises...

Les personnes âgées empêchées recevront un bon d'achat à utiliser dans les commerces et entreprises de la Commune. Pour la tranche **ADO (nés entre 2006 et 2013)**, un bon d'achat leur sera également remis. Tous les bénéficiaires avisés ou inconnus sont invités à se faire connaître en mairie **avant le 20.11 2024**.

7 Vie ASSOCIATIVE : Planning 2024-2025

Après la période 2020-2022 extrêmement difficile avec la crise sanitaire Covid19, c'est reparti pour une nouvelle saison. Le monde associatif s'active de plus en plus et anime le village avec le soutien de la Municipalité. Ce soutien logistique communal, en personnel et en matériel, mais aussi financier par les subventions, permet d'offrir à la population, une multitude d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de solidarité. Celles-ci sont retracées dans le planning 2024-2025 prévisionnel des week-ends joint à ce bulletin trimestriel. Au verso de ce planning, vous trouverez les activités hebdomadaires proposées par vos associations communales dont les coordonnées sont sur le site internet de la mairie et dans le dernier bulletin municipal annuel 2024.

Au nom des St Didiérois et de tout le Conseil Municipal, Le Maire remercie particulièrement tous les bénévoles qui s'impliquent dans la vie associative qui nous a tant manqué pendant le confinement Covid19 et qui révèle encore plus, son importance par le lien social qu'elle cultive.

8 Conseil Municipal (CM) du 19 Septembre 2024 :

8.a Acquisition de la voirie et des réseaux du Lotiss. « Le Clos de Valleton » (sous le stade)

Vu le permis d'aménager n° PA 007 229 09 D0001 autorisé le 31 août 2009,

Vu la délibération en date du 1^{er} septembre 2008 sur la rétrocession voirie et réseaux divers – accord de principe (lotissement PLANTEVIN),

Vu les plans de récolement de la voirie et des réseaux d'eaux potable, d'assainissement, d'eaux pluviales et d'éclairage public reçus le 25 octobre 2010,

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la voirie privée et les réseaux précités à l'euro symbolique, de les classer dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération dont tous les frais s'y rapportant seront pris en charge par la Commune.

8.b Attribution du marché public des travaux de renouvellement des réseaux du Lotissement Pré de la Fontaine :

Vu la dernière délibération du Conseil Municipal n°42.du 20 novembre 2023 sollicitant, et ce depuis 2018, toutes les subventions possibles mais sans succès de par la nécessité de réaliser au préalable le schéma général d'eau potable et le schéma général d'assainissement,

Vu l'achèvement effectif en 2024 du schéma général d'eau potable et du schéma général d'assainissement,

Vu la publication dans le Dauphiné du 12 juillet 2024 de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) du marché en procédure adaptée de travaux de renouvellement des réseaux de 1974 d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales,

Vu la Règlement de la Consultation (RC) et des critères de choix retenus,

Vu le rapport d'analyse de Géo-Siapp d'Aubenas en date du 28.08.2024 des 2 offres reçues avant la date limite du 6 août 2024 à 12h, (Ets FAURIE de St Sernin 443 437.15 ht et Ets ISSARTEL TP d'Aubenas 339 999.87 ht)

Vu la Subvention de l'Etat (DETR 2024) de 61 500 € déjà accordée par arrêté préfectoral n° 07-2024-163-12 en date du 11.06.2024,

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'Ets **ISSARTEL TP** la mieux disante pour un montant total de **339 999.87 HT**, soit 407 999.94 € TTC, d'autoriser le Maire à signer ledit marché et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et de solliciter toutes autres subventions possibles (Etat, Département, Agence de l'Eau et autres) au taux maximum pour lesquelles le Maire est également autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

8.c Modification du Règlement de la Cantine scolaire (Pai) :

Les allergies et intolérance alimentaire doivent faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) renouvelable chaque année. Une fois le PAI instauré, l'enfant pourra apporter son panier repas respectant les normes sanitaires, lequel sera déposé par les parents auprès du personnel en charge du périscolaire dès le matin. Dans ce cas-là, le tarif garderie sera appliqué de 11 h 35 à 12 h 00 et de 12 h 50 à 13 h 20.

8.d Rapport d'activités 2023 de la CCBA du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Vu le rapport d'activités 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) approuvé le 11.06.2024 par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA),

Vu la transmission de ce rapport au Conseil Municipal par Mail du 27.06.2024,

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte dudit rapport mis à la disposition du public.

8.e Rapport d'activités 2023 CCBA de la collecte et du traitement des déchets ménagers :

Vu le rapport d'activités 2023 du Service Public de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers approuvé le 11.06.2024 par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA),

Vu la transmission de ce rapport au Conseil Municipal par Mail du 26.06.2024,

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte dudit rapport mis à la disposition du public.

9 AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

Les panneaux solaires (ombrières) du parking du stade inaugurés le 16 mai 2024 (302 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 300 personnes hors chauffage), vont permettre à la Commune de bénéficier de l'autoconsommation collective sur 3 bâtiments communaux (Stade, Ecole, Salle Polyvalente). En louant ses toitures à AURANCE ENERGIES, cela va se traduire également par une économie conséquente pour la Commune puisque le tarif actuel de 0.28 € le kWh va passer en période de production, à 0,15 € du kWh.

10 EXTINCTION de l'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Toujours dans un souci d'économie d'énergie et afin de ne pas augmenter la fiscalité, plusieurs quartiers commencent à voir l'éclairage public s'éteindre entre minuit et 6 heures environ.

11 L'ÉCLAIRAGE PUBLIC passe aux LEDS :

La municipalité fidèle à ses préoccupations environnementales, s'est engagée résolument dans la transition énergétique. Moins énergivores, les luminaires, notamment de la RN102, ont été remplacés en août par des Leds.

12 CIRQUE ZAVATTA : plainte communale refusée par la Police Nationale

Les « BARIO » sont de retour mais ils ne font plus rire...

En effet, la 2^{ème} plus petite Commune de l'Ardèche en superficie qu'est Saint Didier-sous-Aubenas subit l'arrivée du Cirque ZAVATTA sans y être autorisé ni par le Maire, Richard MASSEBEUF, ni par le propriétaire du terrain chez qui, après avoir déplacé d'énormes blocs de béton positionnés la veille pour empêcher l'accès à son terrain, une vingtaine de semi-remorques et autres déchargent, matériels et animaux, sous un soleil de plomb et sous le regard de la Police.

N'importe qui peut venir s'installer dans votre jardin ou squatter chez vous sans que les lois ne protègent la propriété privée, les raccordements clandestins à l'eau potable en période de restriction pourtant règlementée par le représentant de l'Etat, au mépris de la sécurité des raccordements électriques, du matraquage publicitaire, de la sécurité du public (accès RN102) et du respect de la cause animale.

On s'étonne en France que les gens ne vont plus voter ou se tournent vers les extrêmes, il est grand temps que ceux qui votent les lois, et je m'adresse aux nouveaux députés et au futur 1^{er} Ministre, pour qu'ils protègent enfin les citoyens honnêtes et donnent des pouvoirs et des moyens aux communes pour leurs commerces et leurs habitants que j'invite par ailleurs à déposer plainte pour les nuisances occasionnées (bruit, odeurs, etc...).

Pour l'appât du gain, ce cirque, que je ne reconnais plus, est prêt à tout.

La meilleure réponse : BOYCOTTEZ-LE !

Le cirque installé du 21 au 31 août aux méthodes répréhensibles a choqué toute la Commune, les environs et au-delà au vu des nombreux soutiens de toute la France reçus par la Municipalité. A qui le tour, peut-être les gens du voyage ou autres. Combien de temps cela va-t-il durer ? La plainte de la Mairie étant refusée par le Commissariat d'Aubenas, le Procureur de la République a été saisi comme l'ont été le Député et le 1^{er} Ministre pour, espérons-le, modifier les lois afin de protéger la propriété de chacun et le domaine public. Il s'agit déjà de demander l'application du règlement communal du service de l'eau potable et son article 33 pourtant très explicite : « *il est formellement interdit à quiconque, sous peine de **poursuites judiciaires** et de la **facturation d'une consommation forfaitaire de 500 m³**, d'utiliser de l'eau à partir d'un appareil de défense incendie, d'utiliser de l'eau d'un appareil public sans la mise en place d'un compteur. En cas de non-respect des prescriptions du présent règlement, le contrevenant s'expose, en plus de la consommation forfaitaire de 500 m³ qui lui est facturée, à des poursuites en dommages et intérêts devant le tribunal compétent* ».

13 BIBLIOTHÈQUE : inauguration des travaux

Vendredi 6 septembre à 18h, l'inauguration a permis de se rendre compte de l'évolution au fil du temps (wc de l'ancienne école, puis salle de gym avant la salle polyv. de 1985 et bibliothèque depuis 2003) de ce bâtiment devenu resplendissant. Après les toitures, l'aménagement intérieur a été réalisé par les Entreprises St Didiéroises DEL RIO et BOILLON, l'employé communal Yannick CROS mais aussi, grâce aux 130 h de

bénévolats des membres de la Bibliothèque. Ces travaux de rafraîchissement ont aussi amélioré la fonctionnalité et ont donné satisfaction à l'Association « Au Fil des Pages » et à tous ses lecteurs. Venez tous découvrir ces lieux hauts en couleur et en culture...

14 RÉUNION, Lotissement du Pré de la Fontaine, LUNDI 30 SEPT. 18h30

Les habitants et les propriétaires de ce lotissement sont conviés à une réunion publique de présentation des travaux de renouvellement des réseaux datant de 1974 d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales. Après la mise en œuvre récente de la nouvelle signalétique, ce sera l'occasion également d'optimiser la sécurité des usagers, le stationnement et d'entendre les riverains sur l'amélioration des espaces verts et autres. Les travaux débiteront dès le mois d'octobre, si la météo le permet, et s'étaleront sur plusieurs mois. La municipalité et l'Ets ISSARTEL TP vont tout faire pour limiter la gêne occasionnée. Cette réunion aura lieu à la Mairie

15 BOÎTES à LETTRES :

Il est à nouveau rappelé que de très nombreuses boîtes ne comportent encore ni nom ni adresse ou sont illisibles ou effacés par le soleil. Cela entraîne beaucoup de difficultés aux services de secours, de santé, de livraisons, à la distribution du courrier, des cartes d'électeurs et de la propagande électorale. C'est pourquoi, chaque boîte doit stipuler de façon très lisible tous les noms et prénoms de chaque habitant majeur, le nom de chaque entreprise. Chaque adresse doit comporter le numéro attribué par la mairie suivi du nom du chemin. Vos élus communaux qui portent eux-mêmes les plis de la mairie par mesure d'économie le constatent trop souvent.

16 Débordement des HAIES, des ARBRES et Entretien des FOSSÉS :

Il est de plus en plus constaté et signalé des débordements chez le voisinage et sur le domaine public. Chacun a le devoir de tailler ses haies et ses arbres de telle sorte à ne pas gêner la sécurité des usagers de la voirie et des câbles électriques, de téléphone etc... La responsabilité des propriétaires et des locataires pourrait être engagée lors d'accident et/ou de dégâts occasionnés. Le nettoyage des ruisseaux privés incombe également à chaque propriétaire.

17 FUITES d'EAU POTABLE :

De plus en plus de négligences sont constatées qui génèrent des fuites parfois importantes après compteur, c'est à dire dans vos parties privatives. Il incombe à chacun de vérifier régulièrement son compteur, d'entretenir et réparer ses tuyauteries et ses installations et de les mettre hors gel en saison hivernale. Il est rappelé que l'eau est un bien commun précieux de plus en plus coûteux et qu'il faut absolument préserver. Il est rappelé également que cette eau est distribuée et gérée par votre commune après l'avoir achetée à la commune d'Aubenas. Veuillez bien contrôler votre installation et votre compteur 1 fois par mois minimum.

18 Rappel : BRUITS DE VOISINAGE (Arrêté préfectoral du 17.02.2016) :

Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par les particuliers, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent se faire à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Du lundi au vendredi de	8 H à 12 H	et de	14 H à 19 H 30
- Le samedi de	9 H à 12 H	et de	15 H à 19 H 00
- Le dimanche et les jours fériés de	10 H à 12 H		

Dans tous les cas à compter de **22 H 00**, ceux-ci sont interdits et constituent l'infraction de **tapage nocturne (Allo Police)**

19 COLLECTE des ENCOMBRANTS : Lundis 7 octobre, 4 nov. et 2 décembre : 3 encombrants par adresse avec un volume maximum de 3m³. S'inscrire une semaine avant auprès de la CCBA tél. 0800.07.60.15.

19 DÉCHETTERIES : HORAIRES D'HIVER

ST ETIENNE DE FONTBELLON	du lundi au samedi	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15
LABEGUDE	du lundi au samedi	de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15
LARGENTIERE	du lundi au samedi	de 13 h 30 à 16 h 15

20 SITE INTERNET de la MAIRIE : saint-didier-sous-aubenas.fr :

Comme annoncé lors de la dernière campagne électorale communale, un nouveau site modernisé est en préparation !